

Rapport 2016-DSAS-27
du Conseil d'Etat au Grand Conseil
relatif au postulat 2048.09 Ursula Krattinger-Jutzet /
Christian Marbach – Concept de soins palliatifs pour le
canton de Fribourg

12 avril 2016

Nous avons l'honneur de vous présenter la Stratégie cantonale de soins palliatifs et le plan de mesures 2016–2020 l'accompagnant, qui font office de rapport au postulat Ursula Krattinger-Jutzet/Christian Marbach concernant l'élaboration d'un concept de soins palliatifs pour le canton.

Par postulat déposé et développé le 16 février 2009, les députés Ursula Krattinger-Jutzet et Christian Marbach ont relevé que le canton de Fribourg ne possédait pas de concept global de prise en charge dans le domaine des soins palliatifs. Dans sa réponse, le Conseil d'Etat a relevé que des réflexions étaient déjà en cours pour que l'offre de soins et d'accompagnement palliatifs dans le canton soit renforcée et mieux coordonnée. Il s'est engagé à analyser la situation des soins palliatifs dans le canton de Fribourg et à proposer des améliorations, une fois les résultats du projet Voltigo connus.

Aujourd'hui, le Conseil d'Etat transmet au Grand Conseil la Stratégie cantonale de soins palliatifs ainsi que le premier plan de mesures couvrant la période 2016–2020. Cette stratégie et son plan de mesures entendent répondre aux besoins des personnes malades en améliorant et diversifiant les prestations socio-sanitaires pour elles et leurs proches. De plus, la population fribourgeoise doit être sensibilisée à l'importance d'une offre de soins palliatifs de qualité et adaptée aux besoins des personnes touchées par une maladie grave.

Ainsi, la stratégie décrit le contexte dans lequel évoluent les soins palliatifs, explique la démarche des soins palliatifs, résume l'offre actuelle dans le canton et formule la vision et les objectifs en matière de soins palliatifs pour le canton.

Le plan de mesures propose 17 mesures qui vont être réalisées dans les années 2016–2020. Ce premier plan de mesures met l'accent sur la mise en perspective et le soutien des actions déjà menées sur le terrain dans le but de valoriser ce qui se fait et d'encourager, voire d'inciter des améliorations de la qualité de l'offre, souvent déjà très bonne. Pour y parvenir, un montant de 5.5 millions de francs, dont 0.6 million de nouvelles charges, est prévu.

Ces documents ont été élaborés avec l'aide des milieux concernés. A diverses reprises, l'avis des professionnel-le-s en soins palliatifs et des proches aidants a été demandé, par exemple lors de rencontres du groupe de travail ou de groupes de proches aidants, lors d'une journée réseau ou par le biais d'un questionnaire. De plus, la stratégie et le plan de mesures ont été mis en consultation en janvier 2015 ; ils ont alors reçu un accueil favorable avec une réserve concernant les ressources assez limitées mises à disposition pour la promotion et le renforcement de l'offre en soins palliatifs dans le canton.

Le Conseil d'Etat entend agir dans le domaine des soins palliatifs. Cette volonté a déjà été exprimée dans le «Programme gouvernemental et plan financier de la législature 2012–2016», où le défi n° 4 « *Consolider la cohésion sociale et la qualité de vie dans un contexte de forte expansion* » a retenu l'élaboration et la mise en œuvre d'une réflexion globale sur les soins palliatifs.

Le Conseil d'Etat vous invite à prendre acte du présent rapport et de ses annexes.

Annexes :

- > Stratégie cantonale de soins palliatifs
- > Plan de mesures soins palliatifs 2016–2020.